L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 18 MAI 1888.

PETITES ANNONCES.

PENSION.—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—2m

A. E. Phillips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—3m

DEMANDES D'EMPLOI.

INSTITUTRICE—Une jeune Française, récemment arrivée, et munie de son brevet d'institutrice, désirerait se placer dans une famille, pour enseigner le français et le piano. S'adresser, au bureau du journal, aux initiales L. O. 24avril—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de E. H. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 1,434.—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par D. T. Cummings et Chas. A. Aiksens, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 mai—18, 23, 27.

Succession de J. S. Aitkens.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 21,375.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par D. T. Cummings et Chas. A. Aitkens, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 mai—18,23,27

Succession de Mme J. S. Aitkens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 5,417—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme D. T. Cummings, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 mai—18 23 27

Geo. H. Maisley vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 20,260—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de distribution présentée par Abraham Luria, syndic définitif de cette affaire et l'état du compte de J. H. Oglesby, syndic définitif décédé, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 mai—11, 15, 19.

Succession de Peter R. Middlemiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,031—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Richd. M. Ung. Robt. W. Rogers et Marcel T. Ducros, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,24.

Succession de Samuel Peters Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,301—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Richd. M. Ung, Robt. W. Rogers et Marcel T. Ducros, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,24.

Succession de Louis Fix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,348—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frichd. M. Ung, Robt. W. Rogers et Marcel T. Ducros, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,24.

Succession de Mme J. B. Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 23,300—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Richd. M. Ung, Robt. W. Rogers et Marcel T. Ducros, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,24.

Succession d'Elizabeth Brethauer, veuve en premières noces de Michael Clark, et femme décédée de Geo. Alexander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,772—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Alexander, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,24

Succession de Peter R. Middlemiss.

COMMISSAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,031—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par G. M. Bayly, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, et le compte de G. M. Bayly, Sr., exécuteur testamentaire, décédé, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 mai—18, 23, 27.

Succession de J. S. Aitkens.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 21,375.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par D. T. Cummings et Chas. A. Aitkens, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 mai—18,23,27

Succession de Mme J. S. Aitkens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 5,417—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme D. T. Cummings, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 mai—18 23 27

Geo. H. Maisley vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 20,260—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de distribution présentée par Abraham Luria, syndic définitif dans cette affaire et l'état du compte de J. H. Oglesby, syndic définitif décédé, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 mai—11, 15, 19.

W. C. Hardwick vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,248—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Richd. M. Ung, Robt. W. Rogers et Marcel T. Ducros, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,24.

Succession de Sarah Peters Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,302—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Richd. M. Ung, Robt. W. Rogers et Marcel T. Ducros, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,24.

E. Pilsbury's Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,944—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jno. Black, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15mai—15 19 24.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit $300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500,	soit $50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000
1,000 Lots de	$100,	100,000
3,136 Lots se montant à		$1,055,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en ajoutant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou échange de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Mentionner vos lettres subséquentes à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la prochaine des grands tirages Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est sous garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tira les lots.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES DE LA LOUISIANE, à leur plus grande hauteur, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans Nlle charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. De-là vous donc des conséquences et des biens assurés.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
A S.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels auront lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre
Nous déclarons, par les présentes, que les présidents à tous les tirages, manuels et semi-triels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
Grand Tirage Trimestriel, A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 JUIN 1888.
$300,000

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la propriété de valeur connue sous le nom de "Presse à Coton 'Mississippi'" dans le carré d'Iliet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Richard et Religieuse.
—ET—
Une propriété de valeur, bâtisse connue sous le nom de "Branch Cotton Press" ou "Branch Warehouse", dans le carré d'Iliet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Religieuse et St-James.
Henry Tremoulet, agent, vs. E. N. Lewis et William Lynd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,669—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain carré d'Iliet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu sous le nom de "Mississippi Cotton Press" et tous les droits, usages, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Richard et Religieuse, lequel carré d'Iliet mesure trois cent dix neuf pieds huit pouces et quatre lignes de façade de chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade sur chacune des rues Market et Religieuse, Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte, en date du 5 février 1843, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

2° Et en outre la portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue sous le nom de "Branch Cotton Press ou Branch Warehouse" et tous les droits, passages et servitudes qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'Iliet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et St-James; ladite portion de terre comprend la moitié du dit carré et mesure conformément au plan ci-dessus mentionné, deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade rue Market; cent cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse et deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes du côté de la rue St-James.

Etant les mêmes propriétés acquises par Robert N. Lewis et William Lynd de la veuve J. B. Letorey et autre, selon l'acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884, titre enregistré, bureau des transferts, livre 119 folio 57.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, et neuf mille deux cent dix-huit dollars ($9218.00) avec intérêt au taux de 9 0[0 par an du 13 juin 1887 jusqu'à paiement. Cinq pour cent sur le dit montant en principal avec intérêt pour honoraires d'avocat, le coût et les frais de procès et de vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur les dites propriétés.

2° L'acquéreur assumera (pour le montant de l'enchère) le paiement de quatre certains billets à ordre, pour les montants et échéances, savoir: un pour la somme de neuf mille deux cent dix-huit dollars ($9218.00), un pour la somme de deux mille trois cent soixante douze et cinquante cents ($2372.50), un pour la somme de mille trois cent cinquante-neuf dollars et soixante cents ($1359.60) et un pour la somme de neuf cent quatre vingt dix-neuf dollars et soixante-trois cents ($999.63), tous datés le 11 juin 1887 et payables quatre ans après date, à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de date jusqu'à parfait paiement, tiré par Robert N. Lewis et William Lynd à leur ordre et par eux endossés et garantis par hypothèque du vendeur sur les propriétés concurremment avec la réclamation du demandeur, selon un acte pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17,24—mai 1,8,15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Grayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,930—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 mars 1888 et signé le 2 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'Iliet borné par les rues Champs Elysées, Decatur, anciennement Victoire Magrigny et Charites, anciennement Moreau, et désigné comme lot du numéro sept sur un plan Bourgeral voyer, en date du 8 avril 1834 et déposé pour référence en l'étude de Joseph Cavelier, ancien notaire en cette ville, mesurant, un pied américain, vingt trois pieds onze pouces et demi de face aux Champs Elysées sur une profondeur de vingt trois pieds et est borné sur un côté vers la rue de Chartres, anciennement Moreau, par le lot No deux sur le dit plan.

Etant la même propriété que feu John Grayer, décédé, a acquis de Louis Fix, par acte passé pardevant Alfred J. Lewis, notaire en cette ville, le trente-et-unième jour de décembre 1872.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17avril—17 24—mai 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Edward Kreman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,605.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Iliet borné par les rues Gasquet, anciennement Jackson Palmyre, Prytel et Johnson et désignés comme lots numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'Iliet numéro trente sur un plan fait par C. A. Medin, arpenteur, en date du 11 mars 1853, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots treize, quatorze et quinze mesurent chacun vingt sept pieds et six lignes de façade à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes chacun entre lignes parallèles, et le lot au numéro seize d'une de ces dites rues Gasquet et Johnson et mesure vingt sept pieds sept pouces de face à la rue Gasquet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme E. J. Farrie, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la succession B. Zimmerman, le 3 mai 1853, acte pardevant F. Asiolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Gunnault, le 23 février 1882, acte pardevant Henry Garnett, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Vins, Liqueurs et autres articles, etc.

Meubles, Installations, Meubles, &c.

Smith Bros. & Co. vs. George D. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,589—En vertu d'un writ d'attachement à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 19 mai 1888, à 10 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un grand assortiment de groceries, vins, liqueurs et autres articles, etc.; aussi un lot de meubles de bureau, tables, chaises, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Bacas vs. Peter McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 23,912. — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Iliet borné par les rues Tchoupitoulas, Fouchet, Girod et Lafayette, désigné comme lot deux sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, en date du 29 avril 1871, un croquis conforme au dit plan est annexé à un acte de vente de Valentine Heermann et autres à Michael Lyons, pardevant Edward G. Gottschalk, notaire, le 17ème jour de mai 1871.

Conformément au dit plan, le dit lot mesure, au pied américain, vingt-sept pieds deux pouces de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-quatre-vingt-onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux pieds un pouce et trois lignes sur le côté près de la rue Fouchet et quatre-vingt-dix-huit pieds cinq pouces et trois lignes sur le côté près de la rue Lafayette; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai—8 15 22 29—5 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un terrain et bâtisses de valeur connue sous le nom de Lee Circle, connu comme le No 268 Avenue St-Charles.

Léon Jouhert vs George W. Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 23,610—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent et tous droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro cinq, dans l'Iliet borné par les rues Claiborne, Dryades, St-Denis et Philippa, et mesurant trente pieds de façade sur la rue St-Denis sur une profondeur de cent vingt cinq pieds; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Iliet borné par les rues Dryades, St-Denis, Deuxième et Troisième, formant l'encoignure des rues Dryades et St-Denis et mesurant vingt six pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent douze pieds huit pouces et face à la rue St-Denis sur une profondeur de cent douze pieds huit pouces et trois lignes, ainsi que le dit Lot, tout conformément à un plan dressé par C. A Heglin, voyer, en date du 26 mai 1853, déposé en l'étude de W. H. Peters, notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'Iliet compris entre les rues Clio, Erato, Claiborne et Martin. La dite portion de terre mesure trente cinq pieds plus ou moins de face à la rue Clio, borne sur une profondeur de cent vingt deux pieds huit pouces et sept lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée de tout le lot désigné par le numéro douze de l'Iliet numéro vingt-quatre sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, et ingénieur en date du 2 février 1846, déposé en l'étude de Robt. J. Ker, ancien notaire en cette ville, et deux pieds en lot numéro douze sur le plan ci-dessus mentionné fait par Jacques Bouroux et Castaing, en date du 28 avril 1851 et déposé en l'étude du dit notaire Ker. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24—mai 1 8 15,22,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen ou Helen Buckley Wild

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'Iliet borné par les rues Levée, Claiborne, Pauline et Delord, désignés par les numéros dix-sept et vingt sur un plan dressé par Alion D'Hémécourt, ingénieur, le 17me jour de janvier 1882, déposé en l'étude de Jules Fleitas, donaquid, alors notaire; les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de façade à la rue Pauline sur une profondeur de quatre-vingt dix huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et aussi, ensemble avec vingt-cinq actions du capital social de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui s'y trouvent attachées et portant sur la dite propriété.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant pour payer la réclamation des demandeurs, savoir: La somme de quatre mille soixante douze piastres, plus les intérêts sur actions, avec dix pour cent d'intérêt sur ce montant, à partir du 1er mai 1859, et une autre somme de deux mille cent quatre vingt six piastres, tant de contribution sur les dites actions du fonds capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1883; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1886,—avec tous les frais du procès et de la vente, et les taxes dues sur les dites propriétés. L'acquéreur devra en outre assumer le reste de la dite dette hypothécaire pour actions, non encore échue, mais pour laquelle appel en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de dix-huit cent quatre-vingt-sept dollars 50 cts, l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, en vertu de sa charte et de ses lois, et le reste, s'il y a un reliquat, du prix d'adjudication, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 9.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cigares, Cigares, Cigares; Liqueurs, Liqueurs, Liqueurs.

Un coffre-fort en fer, pour être vendus dans les affaires de
Samuel Joseph & Co vs Lehman & Frois et als No 21,951.
Charles Butler & Co. vs les mêmes, No 21,900.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs d'attachement à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, et borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Richard et Religieuse, lequel carré d'Iliet mesure trois cent dix neuf pieds huit pouces et quatre lignes de façade de chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade sur chacune des rues Market et Religieuse, Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte, en date du 5 février 1843, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

2° Et en outre la portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue sous le nom de "Branch Cotton Press ou Branch Warehouse" et tous les droits, passages et servitudes qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'Iliet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et St-James; ladite portion de terre comprend la moitié du dit carré et mesure conformément au plan ci-dessus mentionné, deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade rue Market; cent cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse et deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes du côté de la rue St-James.

Etant les mêmes propriétés acquises par Robert N. Lewis et William Lynd de la veuve J. B. Letorey et autre, selon l'acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884, titre enregistré, bureau des transferts, livre 119 folio 57.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, neuf mille deux cent dix-huit dollars ($9218.00) avec intérêt au taux de 9 0[0 par an du 13 juin 1887 jusqu'à paiement. Cinq pour cent sur le dit montant en principal avec intérêt pour honoraires d'avocat, le coût et les frais de procès et de vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur les dites propriétés.

2° L'acquéreur assumera (pour le montant de l'enchère) le paiement de quatre certains billets à ordre, pour les montants et échéances, savoir: un pour la somme de neuf mille deux cent dix-huit dollars ($9218.00), un pour la somme de deux mille trois cent soixante douze et cinquante cents ($2372.50), un pour la somme de mille trois cent cinquante-neuf dollars et soixante cents ($1359.60) et un pour la somme de neuf cent quatre vingt dix-neuf dollars et soixante-trois cents ($999.63), tous datés le 11 juin 1887 et payables quatre ans après date, à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de date jusqu'à parfait paiement, tiré par Robert N. Lewis et William Lynd à leur ordre et par eux endossés et garantis par hypothèque du vendeur sur les propriétés concurremment avec la réclamation du demandeur, selon un acte pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17,24—mai 1,8,15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Grayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,930—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 mars 1888 et signé le 2 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, et borné par les rues Champs Elysées, Decatur, anciennement Victoire Magrigny et Charites, anciennement Moreau, et désigné comme lot du numéro sept sur un plan Bourgeral voyer, en date du 8 avril 1834 et déposé pour référence en l'étude de Joseph Cavelier, ancien notaire en cette ville, mesurant, un pied américain, vingt trois pieds onze pouces et demi de face aux Champs Elysées sur une profondeur de vingt trois pieds et est borné sur un côté vers la rue de Chartres, anciennement Moreau, par le lot No deux sur le dit plan.

Etant la même propriété que feu John Grayer, décédé, a acquis de Louis Fix, par acte passé pardevant Alfred J. Lewis, notaire en cette ville, le trente-et-unième jour de décembre 1872.

Conditions—Comptant sur les lieux.